

Délibération du Conseil municipal

Séance du 15 septembre 2026

Le quinze septembre deux mille vingt-six à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

AUMIAUX Nathalie, BARON-GUICHARD Bruno, BEAUCLAIR Sophie, BOISDRON Patrick, CAILLÉ Olivier, CHOUTEAU Maxime, COLLOBERT Albane, CORBILLON Christine, DANILO Dominique, DEGAS Stéphanie, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FAOUZI Chloé, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LAMBERT Christophe, LANDREAU Elodie, LHUISSIER Thierry, MARCHAND Anthony, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PLASSON Shaïnon, PUSHPARAJ Emilie, RAYMOND AUGIER Florence, REGRAGUI Sidi Kamal, ROCHAIS Philippe, ROSAENZ Fabienne, VERGARA José

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

LECACHEUR Julien	à BEAUCLAIR Sophie
LECOMTE Delphine	à CORBILLON Christine
SAMBA Jessica	à PAVILLON Jean-Paul

Absents

PRÉVOT Stéphanie

Secrétaires de séance

FAOUZI Chloé et LAMBERT Christophe

Convocation adressée le 9 septembre 2026, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 16 septembre 2026, article L.2121.25 CGCT

26SE1509-13 | Patrimoine communal – Cession – Levée de Belle Poule

Monsieur Robert DESOEUVRE adjoint délégué à l'Urbanisme et à la Transition Écologique, expose :

La ville de Les Ponts-de-Cé a délivré un permis de construire à la société SCI LJ IMMO par arrêté n ° PC 04924624C0028.

Après achèvement de la construction et intervention du géomètre dans le cadre de la procédure d'alignement, le constructeur a informé la collectivité avoir empiété sur une propriété communale cadastrée AR 457p. pour une emprise de 3 m². Cet espace était déjà inclus dans sa propriété avant travaux.

Après examen, la ville a pu constater que l'empiètement de l'espace en question ne porte pas de préjudice à l'utilisation et à l'exploitation de son bien.

Après échange avec le constructeur, la collectivité a donc décidé de ne pas demander à ce dernier de déconstruire son bâtiment et lui a proposé la cession du foncier correspondant permettant ainsi sa régularisation.

Cette cession a été proposée et acceptée par le constructeur pour un prix de 1 000 euros / m² soit un montant total net vendeur de 3 000 euros.

Au préalable de cette cession, la ville a constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du bien.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 26SE1509-11 constatant la désaffectation de l'espace à céder,

Vu la délibération 26SE1509-12 actant le déclassement de l'espace à céder,

Vu l'avis des Domaines,

Considérant que la commune de Les Ponts-de-Cé est propriétaire d'un bien situé Levée de Belle Poule cadastrée AR 457,

Considérant qu'aux fins de régulariser un empiètement irrégulier sur sa propriété par la construction d'un bâtiment sur la propriété voisine sans incidence sur l'exploitation et l'utilisation du bien appartenant au domaine public ayant préalablement été désaffecté et déclassé, il est nécessaire de procéder à la cession du foncier correspondant,

Considérant que la commune cèdera ledit espace d'une superficie de 3 m² moyennant un prix de cession de 1 000€/m²,

Considérant l'avis du comité consultatif aménagement, travaux et transition écologique du 7 septembre 2026,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Décide de vendre le bien lui appartenant, Levée de Belle Poule, cadastré AR 457 pour partie, pour une superficie de 3 m², conformément au plan de division ci-annexé, moyennant un prix de cession de 1 000€/m² à la SCI LJ IMMO, étant ici précisé que la totalité des frais inhérents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE			
En exercice	33	POUR	32
Présents	29	CONTRE	0
Pouvoirs	3	ABSTENTION	0
Pris part au vote	32	TOTAL	32
<u>Délibération adoptée à l'unanimité</u>			

Le Maire,
Jean-Paul Pavillon

 